

# Modèles de gouvernance des plateformes physiques de réemploi des matériaux de construction et d'aménagement

## Quelle place pour les collectivités ?

Avril 2025

**Rédactrices : Julie VERRECCHIA & Marine POUGET – Envirobat Occitanie**

Avec l'aimable participation et relecture de :

- Jérémie Bernard coordinateur du projet Life Waste2build au sein de Toulouse Métropole
- Victor Meesters, architecte et chef de projet chez ROTOR
- Et certains membres du Réseau Bâtiment Durable : EKOPOLIS (Elise Mahieu), ODEYS (David Sinasse), Pôle Energie BFC (Lina Bourgeois), Envirobat Grand Est (Sylvie Feuga), Envirobat Centre (Mathias Nivan), CD2E (Sabine Guina), Envirobat BDM (Jérémy Joubert), Ville & Aménagement Durable (Nicolas Emin).
- Toutes les plateformes physiques de réemploi qui ont pris le temps de nous répondre.



LE PROJET LIFE WASTE2BUILD  
A ÉTÉ FINANCÉ PAR LE PROGRAMME  
LIFE DE L'UNION EUROPÉENNE

---

## Résumé

Ce rapport propose une analyse approfondie des plateformes physiques de réemploi des matériaux de construction, en s'appuyant sur un panel de 30 plateformes réparties sur l'ensemble du territoire national, avec un zoom particulier sur la région Occitanie. Ces structures, encore émergentes mais en pleine croissance, jouent un rôle clé dans la réduction des déchets du bâtiment, la préservation des ressources naturelles et le développement de filières économiques locales autour de l'économie circulaire.

L'étude s'appuie sur une méthodologie mixte combinant un inventaire des ressources existantes, une enquête nationale (questionnaire et entretiens), et une analyse comparative de différents modèles. Elle met en évidence la diversité des formes de gouvernance, des modes de financement, des activités proposées et des territoires d'ancrage.

Les plateformes étudiées s'inscrivent majoritairement dans des dynamiques de coopération locale, avec une forte implication des collectivités, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, et des entreprises du BTP. Elles assurent des fonctions multiples : collecte, tri, reconditionnement, caractérisation, vente, mais aussi formation, animation territoriale et accompagnement des projets de réemploi.

Leur modèle économique est souvent hybride et fragile, combinant vente de matériaux, prestations, subventions (mise à disposition avec conditions avantageuses de locaux et/ou financement de poste salarié) et mécénat. Le rapport identifie les principaux facteurs de réussite – tels que l'ancrage territorial, la complémentarité des acteurs, et la capacité à diversifier les ressources financières – ainsi que les besoins prioritaires exprimés par les structures (accès au foncier, montée en compétences, sécurisation des financements, accès aux marchés avec contrats cadre, mise en réseau).

Enfin, ce travail propose des recommandations concrètes à destination des collectivités, des porteurs de projets et des gestionnaires de plateformes, pour consolider et déployer ces dispositifs sur les territoires. Il vise à éclairer les choix de gouvernance et de stratégie dans une perspective de développement pérenne du réemploi dans le secteur de la construction.

## Remerciements

Nous tenons à remercier l'ensemble des plateformes physiques de réemploi ayant pris le temps de répondre à nos sollicitations pour cette étude. Nous remercions aussi tous les relecteurs et relectrices qui ont enrichie par leur expertise nos réflexions (Victor Meesters de Rotor, Elise Mahieu d'Ekopolis et David Sinnasse d'Odéys). Un remerciement tout particulier à Jérémie Bernard, coordinateur du projet Life Waste2build au sein de Toulouse Métropole, pour son aide précieuse dans l'élaboration du questionnaire, son accompagnement tout au long de l'étude, la richesse de ses réflexions et la rigueur de ses relectures.

## SOMMAIRE

I.	CONTEXTE .....	4
1.1 -	Pourquoi cette étude ? .....	4
1.2 -	À qui s'adresse ce document ? .....	4
II.	MÉTHODOLOGIE.....	5
2.1 -	Sources mobilisées .....	5
2.2 -	Définitions et périmètre de l'étude.....	5
III.	ANALYSE DE 30 PLATEFORMES PHYSIQUES DE REEMPLOI .....	8
3.1 -	Localisation et ancrage territorial : une implantation dictée par les contraintes d'espace .....	8
3.2 -	Typologie des matériaux : entre diversité, complexité et choix stratégique .....	9
3.3 -	Activités proposées .....	11
3.4 -	Organisation et équipe .....	12
3.5 -	Une gouvernance collective, territoriale et engagée .....	13
3.6 -	Modèle économique : un équilibre fragile entre utilité sociale et viabilité financière .....	13
IV.	ANALYSE DES MODÈLES DE GOUVERNANCE IDENTIFIÉS .....	15
4.1 -	Les grandes familles de gouvernance observées .....	15
4.2 -	Rôle et implication des collectivités locales .....	17
4.3 -	Les leviers d'évolution des modèles .....	18
V.	CONCLUSION .....	21
VI.	ANNEXES.....	23
	Check-list 1 : Pour les collectivités souhaitant implanter une plateforme physique de réemploi ....	24
	Check-list 2 : Pour les plateformes physiques de réemploi existantes .....	25
	Check-list 3 : Pour les porteurs de projets de réemploi .....	26
	Glossaire.....	27
	Taux de retour sur les données d'analyse des plateformes physiques de réemploi .....	28
	Bibliographie et webographie .....	30

## I. CONTEXTE

### 1.1 - Pourquoi cette étude ?

Collecter, trier, valoriser, redistribuer : les plateformes physiques de réemploi jouent un rôle clé dans la structuration du réemploi des matériaux de construction et la logistique des chantiers. En créant un espace tampon entre les phases de déconstruction, de reconditionnement et de remise en œuvre, elles permettent aux matériaux de retrouver une seconde vie.

Leur essor est aujourd'hui porté par un cadre réglementaire en évolution : la loi AGECE, avec la mise en œuvre de la REP PMCB (Responsabilité Élargie du Producteur pour les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) et du diagnostic PEMD (Produits, Équipements, Matériaux, Déchets), mais aussi la RE2020, qui permet de comptabiliser à zéro les matériaux de réemploi dans l'analyse du cycle de vie (ACV). Ces dispositifs incitent les acteurs à mieux anticiper la fin de vie des matériaux et à intégrer le réemploi dans les pratiques de chantier.

Malgré cet élan, de nombreuses plateformes physiques de réemploi peinent encore à émerger ou à se consolider, freinées par des modèles économiques fragiles, l'accès limité au foncier et le manque de coordination avec les acteurs publics locaux.

Cette étude répond à une demande croissante des collectivités et porteurs de projets, qui cherchent à mieux comprendre comment structurer, gérer et pérenniser ces plateformes sur leur territoire. Elle vise à fournir des repères pour la prise de décision, à sécuriser les projets en partageant des retours d'expérience, et à encourager les bonnes pratiques.

En s'appuyant sur l'analyse de 30 plateformes réparties sur l'ensemble du territoire français, ce rapport éclaire les choix de gouvernance, identifie des leviers d'action pour les collectivités et valorise les démarches les plus structurantes. L'objectif est de soutenir le passage à l'échelle du réemploi, en consolidant les initiatives existantes et en facilitant l'émergence de nouvelles plateformes.

### 1.2 - À qui s'adresse ce document ?

Ce document s'adresse en priorité aux **collectivités territoriales** qui souhaitent favoriser le développement du réemploi sur leur territoire, que ce soit à travers des politiques publiques, des outils de planification ou un soutien opérationnel aux gestionnaires ou porteurs de projet de plateforme physique de réemploi.

Il s'adresse également aux **gérants de plateformes physiques de réemploi**, déjà en activité ou en phase de structuration, qui cherchent à consolider leur modèle de gouvernance et à s'inscrire dans une dynamique territoriale durable.

Enfin, cette étude s'adresse aux **porteurs de projet** qui envisagent la création d'une plateforme généraliste de réemploi. Elle apporte des éléments de cadrage stratégique et opérationnel pour concevoir un projet viable, aligné avec les enjeux locaux et les attentes des partenaires publics.

## II. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie de cette étude repose sur une approche croisée combinant revue documentaire, collecte de données empiriques et analyse comparative. L'objectif est de dresser un état des lieux représentatif des plateformes physiques de réemploi en France et de proposer une typologie des modèles existants.

### 2.1 - Sources mobilisées

#### Sources documentaires :

- Inventaire des ressources existantes : guides pratiques, cartographies, annuaires d'acteurs (notamment Opalis et materiauxreemploi.com), rapports institutionnels, publications spécialisées, articles de presse professionnelle, travaux universitaires.
- Benchmark territorial et européen : l'analyse s'appuie également sur des projets et études menés dans d'autres régions françaises et à l'échelle européenne, comme les projets FCRBE ou PREUSE, en lien avec ROTOR et d'autres partenaires spécialisés.

#### Enquêtes et entretiens :

- Un questionnaire a été adressé à 30 plateformes physiques de réemploi identifiées en France, afin de collecter des données homogènes sur leur fonctionnement, leur modèle économique et leur gouvernance.
- 11 entretiens approfondis ont été réalisés avec des structures situées en Occitanie afin de compléter les données quantitatives par une approche qualitative.

### 2.2 - Définitions et périmètre de l'étude

Dans le paysage du réemploi des matériaux de construction, les acteurs proposant des matériaux de réemploi sont variés. Parmi les 287 revendeurs de matériaux de réemploi recensés sur les cartographies opalis.fr et materiauxreemploi.fr, **43 %** revendeurs (soit 124 structures) sont spécialisées dans les **matériaux anciens**, tandis que **52 %** revendeurs (soit 150 structures) se consacrent aux **matériaux de réemploi contemporains**. Les **5 % restants** (soit 13 structures) combinent la vente de matériaux anciens et contemporains.

Ces revendeurs proposent aussi d'autres activités dont :

- atelier de bricolage (10)
- bureau d'étude (8)
- courtage et négoce (4)
- démontage sélectif (89)
- design (9)
- diagnostic ressource (17)
- fabrication en réemploi (13)
- formation courte (11)
- marketplace (19)

On peut distinguer globalement 4 typologies de revendeurs de matériaux de réemploi :

- **Vendeurs de matériaux anciens** : souvent positionnés sur des matériaux patrimoniaux ou à forte valeur esthétique, avec une stratégie de revente à prix élevé. Ces structures disposent d'un savoir-faire spécifique dans le tri, le reconditionnement, et la valorisation par la rareté ou la patine. Elles se nomment aussi brocanteur.
- **Reconditionneurs spécialisés** : structures centrées sur un **type de matériau**, à travers une approche plus ou moins industrialisée du tri et du reconditionnement (par exemple, menuiseries, radiateurs en fonte, planchers techniques, etc.). Leur modèle reste fragile économiquement en l'absence d'un "produit vache à lait" capable de financer les flux moins rentables.

L'usage du terme « reconditionnement » est réglementé depuis le décret du 17 février 2022 : « Un produit ou une pièce détachée d'occasion, au sens de [l'article L. 321-1 du code de](#)

commerce, peut être qualifié de « produit reconditionné » ou être accompagné du terme « reconditionné », dès lors que les conditions suivantes sont réunies :

1° Le produit ou la pièce détachée a subi des tests portant sur toutes ses fonctionnalités afin d'établir qu'il répond aux obligations légales de sécurité et à l'usage auquel le consommateur peut légitimement s'attendre ;

2° S'il y avait lieu, le produit ou la pièce détachée a subi une ou plusieurs interventions afin de lui restituer ses fonctionnalités. Cette intervention inclut la suppression de toutes les données enregistrées ou conservées en lien avec un précédent usage ou un précédent utilisateur, avant que le produit ou la pièce ne change de propriétaire. »

- **Régies de collectivité** : modes de gestion directe par lesquels une collectivité assure elle-même un service public local, en mobilisant ses propres moyens humains, matériels et financiers. Il en existe deux formes : la régie simple (sans autonomie financière) et la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière (régie personnalisée). Ces structures permettent un pilotage de proximité et une maîtrise renforcée du service, tout en impliquant des obligations spécifiques en matière de gestion comptable et de contrôle. Pour exemple, la Ville de Paris dispose d'une [régie à Bonneuil-sur-Marne](#) depuis 30 ans qui permet de valoriser des matériaux de voiries de la ville.
- **Les plateformes physiques de réemploi** : plateformes logistiques qui mettent à disposition des projets de construction des matériaux de réemploi, et du foncier pour les projets de déconstruction. Elles peuvent être temporaires (en pied de chantier, portes ouvertes de chantier, ...) ou permanentes. Ces plateformes proposent divers services pour accompagner les chantiers. Certaines d'entre elles proposent les matériaux tels que déposés, d'autres remettent en état les matériaux avant de les proposer à la vente. Les plateformes physiques de réemploi sont aussi appelées matériauthèques ou ressourceries de matériaux de construction.
- **Les plateformes virtuelles de réemploi** : outils numériques facilitant la mise en relation entre l'offre et la demande de matériaux de réemploi, à travers des systèmes de petites annonces ou de catalogues en ligne avec 2 formats :
  - Marketplaces qui permettent aux professionnels ou particuliers de proposer, rechercher et acquérir des matériaux issus de la déconstruction ou du surplus de chantier.
  - Plateforme de mise en relation afin de rendre visible les gisements sur un territoire. C'est le cas notamment de la [plateforme Life Waste2build](#) portée par Toulouse Métropole dans le cadre du projet du même nom. Elle a permis de favoriser de nombreuses boucles sur le territoire en proposant l'utilisation gratuite de la plateforme le temps du projet.

Certaines plateformes numériques, adossée à des plateformes physiques, offrent des services complémentaires comme la logistique, la traçabilité pour assurer le suivi ou la vérification technique des matériaux.

Ces modèles sortent du domaine d'étude mais ces plateformes numériques de réemploi sont parfois associées à l'une des typologies citées ci-dessus.

Les trois premières typologies se basent des pratiques ancestrales et de bon sens qui n'ont pas attendu l'avènement de la loi AGECE. Notre étude se concentre sur la quatrième typologie : les **plateformes physiques de réemploi généralistes permanentes**, définies comme des structures territoriales disposant d'un lieu physique de stockage, de tri et de revente de matériaux de construction issus de flux variés (déconstruction, surplus de chantiers, dons, etc.).

### Pourquoi ce choix ?

Ces plateformes incarnent un nœud logistique et stratégique dans l'écosystème du réemploi : elles permettent la massification des flux, leur organisation, leur traçabilité et leur mise à disposition, tout en assumant une mission d'intérêt général au service des territoires. Elles sont un levier central pour la structuration de filières locales du réemploi, à travers la mutualisation des compétences, des outils et des savoir-faire. C'est aussi un modèle beaucoup plus récent que les autres typologies de revendeurs qui fait sens compte tenu des nouvelles obligations réglementaires en la matière.

### Périmètre de l'étude

L'identification des plateformes physiques de réemploi s'est faite au travers d'une recherche web sur les sites internet d'OPALIS, de Matériauxréemploi.com et d'études de territoire comme celle de la CERC Nouvelle Aquitaine, de Ville & Aménagement Durable en AURA et la connaissance des acteurs territoriaux d'Occitanie d'Envirobat Occitanie. Cela a permis d'identifier 142 plateformes physiques de réemploi à travers la France.

Parmi elles, **30 plateformes physiques de réemploi** ont été étudiées en détail sur :

- leur statut (public, privé, associatif, coopératif),
- leurs missions (stockage, tri, revente, animation territoriale, insertion),
- leur envergure (locale, régionale, nationale).

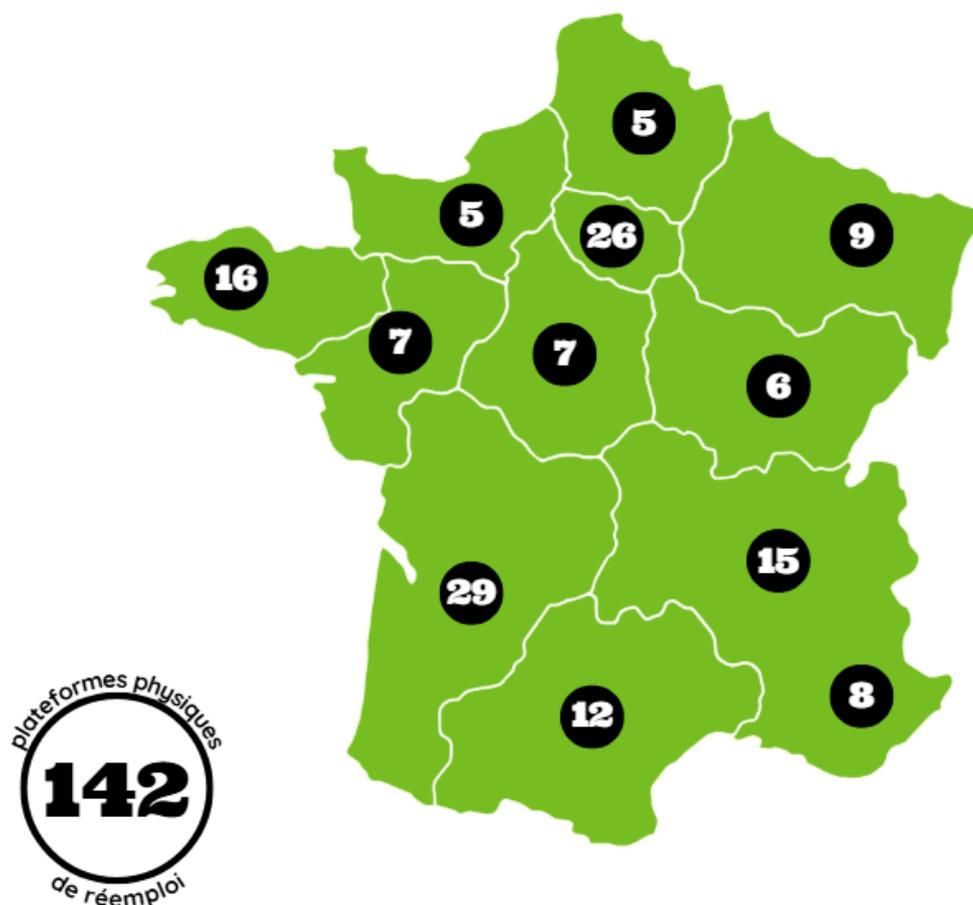


Schéma 1 : Cartographie réalisée sur la base des informations collectées sur [materiauxreemploi.com](http://materiauxreemploi.com) et les études territoriales de la CERC nouvelle aquitaine, Ville & Aménagement Durable en AuRA et d'Envirobat Occitanie en Occitanie.

L'étude a voulu solliciter très largement un maximum de plateformes physiques de réemploi parmi celles repérées afin d'avoir un panorama global. Toutefois, ces plateformes ont peu de temps à accorder à ces études d'autant qu'elles sont déjà très sollicitées par des porteurs de projet ou acteurs locaux. Le questionnaire envoyé à large échelle et relayé par le réseau bâtiment durable n'a eu que peu d'écho. Aussi, nous nous sommes focalisés sur les plateformes qui avaient déjà répondu à des questionnaires (inventaires déjà existant), celles que nous connaissons en Occitanie, et celles qui ont bien voulu nous répondre. Ces données ont été complétées grâce aux éléments apportés par certains membres du réseau bâtiment durable qui nous ont aussi aidé à toucher les plateformes de leur région. Aussi les 30 plateformes physiques étudiées représentent 22% des plateformes physiques repérées en France. Le taux de retour moyen sur les données exploitées est de 67% (détail en annexe).

### III. ANALYSE DE 30 PLATEFORMES PHYSIQUES DE REEMPLOI

L'analyse suivante donne les résultats de l'analyse d'un échantillon de 30 plateformes physiques de réemploi, représentant 23% des plateformes recensées à travers la France (142 plateformes). Cet échantillon nous a permis d'analyser la diversité des pratiques, des modèles économiques et des offres de services dans ce secteur encore en évolution.

Sur cet échantillon étudié, les plateformes ont une moyenne de 3.33 ans d'existence (variation entre 1 à 11 ans).

#### 3.1 - Localisation et ancrage territorial : une implantation dictée par les contraintes d'espace

Les plateformes physiques de réemploi sont majoritairement implantées hors des grands centres urbains : 43% en zones périurbaines, 35% en zones urbaines et seulement 22% en zones rurales.

Cette diversité géographique n'est pas le fruit du hasard, mais bien la traduction de choix stratégiques en réponse à des contraintes et des opportunités locales : besoins fonciers, logistique de traitement, proximité des chantiers et débouchés commerciaux. Par ailleurs, les activités occasionnent des nuisances, par exemple sonores, de la pollution (poussières), ... qui leur demandent de s'éloigner des centres urbains.

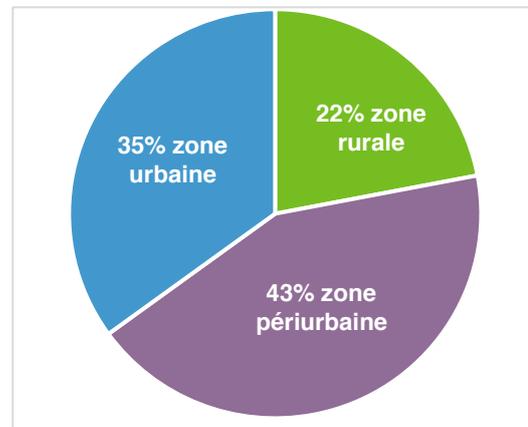


Schéma 2 : Ancrage territorial des 30 plateformes étudiées

Les activités de réemploi impliquent aussi la gestion de matériaux souvent volumineux, lourds, hétérogènes. Pour les traiter efficacement, les plateformes ont besoin :

- d'une **surface couverte**. En moyenne, sur les plateformes étudiées, de 1 050 m<sup>2</sup> (variant de 140 à 3 000 m<sup>2</sup>). Cet espace peut être constitué de bâtiment traditionnel ou modulaire (c'est le cas pour 15 % des plateformes étudiées.). Dans ces espaces, la majeure partie est occupée par des rayonnages. Pour leurs activités, les plateformes physiques de réemploi ont aussi besoin a minima de bureaux, d'un espace d'accueil et parfois d'un showroom et d'un atelier ainsi que quelques espaces tampon pour les arrivages à trier. Il arrive qu'elles aient besoin d'un quai de chargement et de déchargement, ce qui est une contrainte supplémentaire et complexe car peut d'entrepôts en disposent.
- d'une **surface extérieure**. En moyenne, sur les plateformes étudiées, de 2 400 m<sup>2</sup> (jusqu'à 10 000 m<sup>2</sup>) pour du stockage complémentaire de matériaux non sensible aux intempéries, pour accueillir les rotations de camions et les équipements de pesés. Idéalement cette zone doit être plane pour permettre une manutention mécanique plus aisée.

Or, de telles surfaces sont inaccessibles ou économiquement intenables en milieu urbain dense, du fait de la rareté du foncier, des coûts élevés et de certaines contraintes réglementaires (urbanisme, logistique, voisinage).

C'est ce qui explique que près de deux tiers des plateformes soient implantées en dehors des centres-villes, avec une majorité en zones périurbaines, où elles trouvent un compromis viable : des surfaces disponibles à un coût maîtrisé, une bonne accessibilité logistique, et une proximité raisonnable avec les agglomérations, qui restent les principaux pôles d'activité du bâtiment.

Dans le même temps, les plateformes ne peuvent pas s'éloigner trop des grandes agglomérations ou des bassins de construction. C'est là que se trouvent les deux flux vitaux de leur activité :

- les gisements de matériaux à récupérer (issus de déposes sélectives, curages, déconstructions),
- les chantiers récepteurs pour les matériaux proposés à la revente.

Leur objectif n'est pas de devenir des centres de stockage passifs, mais bien des jouer un rôle actif dans la remise sur le marché des matériaux de réemploi, en assurant une logistique réactive et une mise à disposition rapide et locale.

C'est pourquoi, même lorsque situées hors des centres urbains, les plateformes développent de fortes connexions territoriales : partenariats avec les collectivités, les maîtres d'ouvrage, les entreprises du BTP, les structures de l'économie sociale et solidaire... Elles s'inscrivent pleinement dans les dynamiques locales de transition écologique, tout en générant des emplois non délocalisables et de la valeur circulaire.

À terme, cette situation pose des questions structurantes :

- Comment rapprocher le réemploi des centres urbains (via des ressourceries de quartier, des plateformes mobiles ou éphémères sur chantier) ? Exemple des Fablabs en particulier le Fab City du Grand Paris dont le mantra est : "Fabriquer la ville, fabriquer en ville" pour une ville résiliente, productive et coopérative
- Comment mieux intégrer les plateformes dans les politiques d'aménagement du territoire et les stratégies foncières des collectivités ? et *in fine* : Comment mobiliser les établissements publics d'aménagement (EPA) ?
- Et comment optimiser la logistique pour en faire des acteurs pleinement intégrés dans l'économie circulaire territoriale ?

### 3.2 - Typologie des matériaux : entre diversité, complexité et choix stratégique

L'analyse des matériaux repris par les plateformes physiques de réemploi met en lumière la diversité des typologies concernées ainsi que les dynamiques de valorisation selon leur nature et leurs contraintes. Les sols durs affichent un taux de reprise maximal (100 %), dans ce cas, ce sont des fins de stock qu'il est alors facile de valoriser en réemploi. Les sanitaires (98 %), les luminaires et les sols souples (96 %) figurent parmi les matériaux les plus souvent collectés, en raison de leur démontabilité et de leur potentiel de revente élevé. Les menuiseries extérieures et intérieures et le bois atteignent 93 %, traduisant un intérêt soutenu des acteurs pour ces ressources polyvalentes souvent transformées en mobilier. Les radiateurs (92 %) et les éléments électriques (interrupteurs, prises, tableaux, chemins de câbles) à 90 % illustrent la capacité des plateformes à intégrer des composants techniques sous réserve d'un état fonctionnel satisfaisant. Les matériaux de couverture (tuile et ardoise) affichent également 90 % de reprise, soulignant la valeur patrimoniale et la robustesse de ces éléments. Les isolants et le bardage (88 %) connaissent un taux de reprise élevé, bien qu'ils nécessitent une attention particulière quant à leur intégrité et leur conformité sanitaire. Les métaux (87 %) bénéficient d'un potentiel de réemploi fort, tandis que les cloisons (86 %), les matériaux inertes tels que béton, briques ou dallages (86 %) et les mobiliers (86 %) représentent des gisements importants, mais souvent soumis à des contraintes logistiques et de stockage. Enfin, les faux plafonds et plafonds (80 %) ainsi que les équipements de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) (79 %) présentent les taux les plus bas, traduisant la complexité de leur dépose, leur obsolescence technique ou des freins réglementaires. Ces résultats soulignent que si la majorité des familles de matériaux sont aujourd'hui largement intégrées dans les pratiques des plateformes, des marges de progrès existent encore pour faciliter le réemploi des composants techniques et mieux accompagner leur remise en état et leur traçabilité.

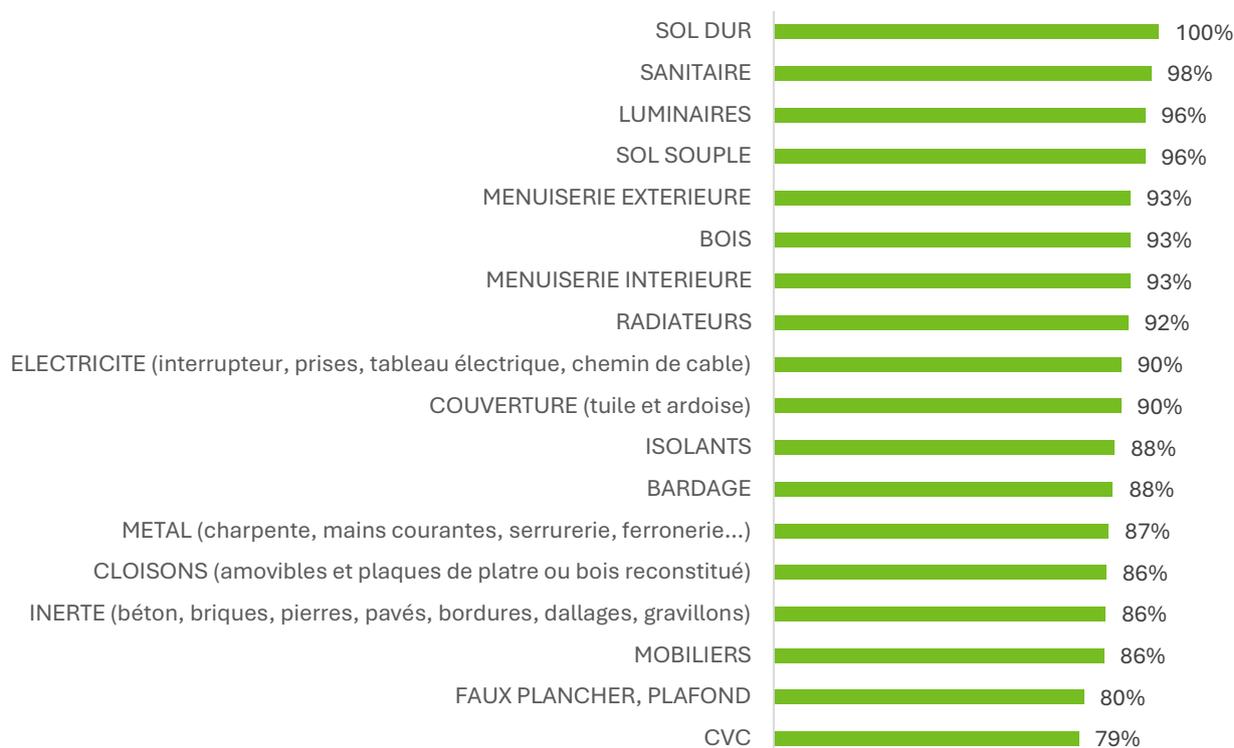


Schéma 3 : Types de matériaux les plus souvent repris par les plateformes physiques de réemploi, avec un classement par taux de reprise (en pourcentage)

- 81% des matériaux sont récupérés par dons directs dont 45% des matériaux sont récupérés par conventions avec déchetteries et collectivités. Le transport de ces matériaux est la plupart du temps assuré par les artisans ou particuliers qui apportent leurs matériaux en vue de réemploi. Certaines plateformes proposent la collecte et dispose d'un camion à cet effet.
- Le taux de réemploi effectif varie entre 50 et 80 % selon les sites. Le reste est stocké sur la plateforme jusqu'à ce qu'un besoin de place pousse ces éléments au recyclage.

Cette hétérogénéité des matériaux collectés représente à la fois une richesse - permettant que les acteurs de la construction puissent se positionner sur des familles différentes et ne pas entrer en concurrence directe - et un défi stratégique pour les plateformes. Chaque type de matériau impose en effet des exigences particulières : en termes de collecte, de conditionnement, de stockage, de traçabilité, de remise en état, mais aussi de qualification technique – voir la [liste des notes méthodologiques](#) existantes à cet effet.

Mettre en place des processus adaptés à chaque famille de matériaux nécessite une structuration solide, du personnel qualifié et du temps, ce qui peut rapidement devenir complexe, surtout pour les petites structures.

**Cela soulève une question stratégique majeure : faut-il viser une offre large et polyvalente, au risque de diluer les efforts, ou se concentrer sur quelques familles de matériaux phares, pour gagner en efficacité, en qualité de service et en rentabilité ?**

La question est d'autant plus cruciale que, malgré la valeur ajoutée importante des activités de collecte, de préparation et de reconditionnement, 77% des 22 plateformes physiques de réemploi étudiées ayant répondu à cette question appliquent une politique de prix solidaire ou raisonné, c'est-à-dire une réduction de 20 à 70% du prix de l'équivalent des matériaux en neuf. Cette attente de gain économique est aujourd'hui un levier fort de l'adhésion des acheteurs, mais elle pèse sur la viabilité économique des plateformes, qui doivent jongler entre attractivité tarifaire et couverture de leurs coûts.

### 3.3 - Activités proposées

La mission des plateformes physiques de réemploi dépasse largement la simple revente des matériaux. Elles assurent un éventail d'activités indispensables pour rendre les matériaux de réemploi « vendables », « acceptables » pour les repreneurs que ce soit les professionnels du bâtiment (et notamment vis-à-vis de leur contrôleur technique et assureur) ou les particuliers.

Le cycle de récupération d'un matériau de réemploi commence dès l'amont avec un **diagnostic PEMD** ou ressources *a minima* – parfois externalisé mais la plupart du temps intégré à leurs compétences. Ce diagnostic permet d'identifier les gisements potentiellement valorisables grâce à des compétences variées : recherches historiques sur le mode constructif, sondages in-situ, tests de dépose, tests en laboratoire, ... Il est suivi d'une **dépose soignée**, qui permet de préserver l'intégrité des matériaux, puis d'une **collecte**, d'un **tri**, d'un **conditionnement** et d'un **stockage adaptés**. Ensuite viennent les étapes de **nettoyage**, de **reconditionnement** et de **caractérisation technique** (dimensions, performances, ...).

La traçabilité, c'est-à-dire la capacité à suivre un matériau tout au long de sa chaîne de valeur, de sa provenance à sa revente, en garantissant ses caractéristiques techniques, sanitaires et réglementaires, et caractérisation technique des produits, équipements et matériaux du bâtiment, sont au cœur de tout le processus et un gage de confiance pour les assureurs, contrôleurs techniques comme pour les repreneurs. Elles peuvent aussi être assurées, pour tout ou partie, par les plateformes physiques de réemploi selon leur niveau de structuration, de compétences et les outils à leur disposition.

Avant même la revente du matériau, les plateformes physiques de réemploi assurent un ensemble de tâches souvent invisibilisées : l'inventaire, la définition des tarifs de vente, l'étiquetage et la mise en rayon physique et/ou en ligne sans parler de tout le travail de sensibilisation, d'acculturation, d'acceptation culturelle, de pédagogie, de communication, de plaidoyer, ... autant d'activités logistiques et commerciales essentielles pour rendre les matériaux accessibles et attractifs sur le marché.



Schéma 4 : Pourcentage de plateforme réalisant l'activité parmi les 30 plateformes physiques de réemploi étudiées

Au-delà de ces fonctions techniques et commerciales, un nombre croissant de plateformes diversifient leurs services en intégrant des compétences complémentaires :

- Appui à la conception et à la prescription de matériaux de réemploi (via un bureau d'études intégré)
  - Accompagnement opérationnel des chantiers de dépose sélective ou de réemploi
  - Formation des professionnels
  - Sensibilisation des maîtres d'ouvrage et animation de démarches collectives
  - Développement de ressources pédagogiques, fiches techniques, guides de bonnes pratiques
- Ces activités sont autant de leviers pour sécuriser les projets, convaincre les acteurs et développer une véritable culture du réemploi.

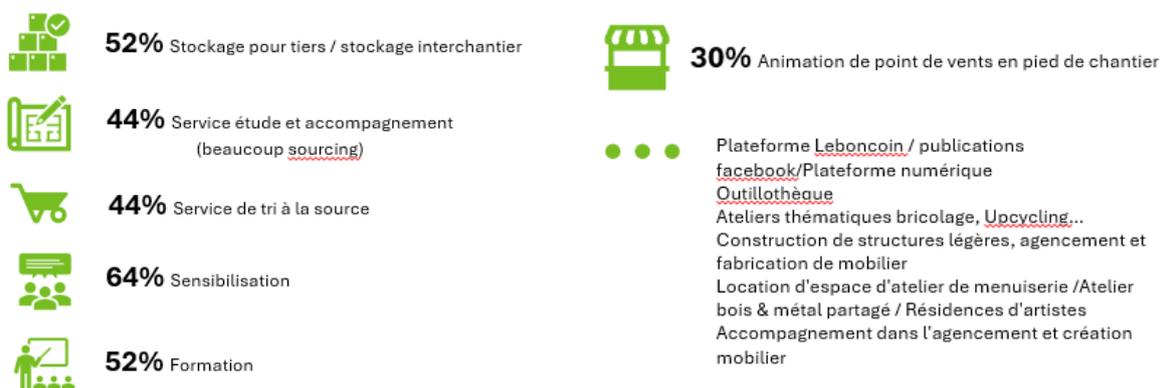


Schéma 5 : Activités secondaires proposées par les 30 plateformes physiques de réemploi étudiées

D'ailleurs, certaines plateformes ne placent pas la récupération/revente de matériaux au cœur de leur modèle économique. C'est notamment le cas de structures issues du monde de la déconstruction, qui ont intégré une activité de revente après avoir constaté l'aberration écologique et économique de la mise en benne de matériaux encore utilisables.

Lorsqu'elle constitue l'activité principale, la revente de matériaux se heurte à une double contrainte : des prix pratiqués volontairement en deçà de l'équivalent neuf, pour rendre le réemploi attractif, et une intensité en travail manuel élevée, qui alourdit les charges d'exploitation. Dans ce contexte, le développement d'activités secondaires à forte valeur ajoutée apparaît comme une nécessité stratégique pour équilibrer le modèle.

Parmi ces activités complémentaires :

- Vente de prestations d'expertise ou d'accompagnement
- Activités de formation ou d'animation territoriale
- Montage de projets partenariaux (tiers-lieux, chantiers-écoles, démonstrateurs)
- Valorisation de matériaux rares ou sur-mesure pour des filières spécifiques (briques anciennes, menuiseries, pierres de taille...)

Même avec ces leviers, **l'équilibre financier reste fragile**, surtout pour les structures de petite taille ou les plateformes en phase de lancement. Cela souligne la nécessité d'un **soutien public structurant** et de **modèles de coopération territoriale** pour mutualiser les efforts et garantir la pérennité de ces acteurs clés de la transition écologique du bâtiment.

### 3.4 - Organisation et équipe

La taille des équipes permanentes est modeste mais efficace, souvent compensée par des dispositifs d'insertion ou de volontariat :

- 4,4 salariés permanents en moyenne par plateforme (généralement entre 2 et 5 personnes)
- Appui de salariés en insertion : En moyenne 8,5 personnes supplémentaires par structure

Typologie des liens à l'insertion (parcours de formation dédié à des personnes éloignées de l'emploi en vue d'une insertion vers un emploi durable) :

- 32 % des plateformes sont elles-mêmes structures d'insertion
- 14 % ont des partenariats formalisés avec des structures d'insertion pour effectuer des chantiers d'insertion par la dépose sélective ou le reconditionnement
- 50 % n'intègrent pas directement l'insertion mais peuvent mobiliser des bénévoles ou du service civique

Ces modèles permettent de répondre à des besoins de main-d'œuvre manuelle et technique, tout en créant de l'emploi localement, souvent pour des publics éloignés du marché du travail.

### 3.5 - Une gouvernance collective, territoriale et engagée

Les plateformes étudiées partagent une culture de gouvernance horizontale et participative, qui fait écho aux principes de l'ESS :

- Instances ouvertes à des acteurs multiples (collectivités, habitants, partenaires techniques...)
- Processus de décision collective, souvent via des AG ouvertes, des comités locaux, des groupes de travail par mission
- Fort ancrage territorial : ces structures cherchent à répondre aux besoins spécifiques des acteurs locaux et à co-construire leurs activités dans une logique de communauté de pratique

Pour exemple, en Occitanie, huit structures œuvrant pour le réemploi des matériaux de construction – dont cinq plateformes physiques – se sont fédérées au sein d'un Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) nommé PREMEO. Cette dynamique illustre pleinement les principes d'une gouvernance collective et engagée. Le PTCE repose sur une gouvernance partagée, ouverte à une diversité d'acteurs : structures de l'économie sociale et solidaire, collectivités territoriales, entreprises partenaires, mais aussi établissements de formation ou de recherche. Les décisions sont prises collectivement, via des comités de pilotage, des groupes de travail thématiques et des temps de concertation ouverts aux parties prenantes du territoire.

Cette organisation permet à PREMEO de coconstruire des réponses adaptées aux réalités locales, en mutualisant les moyens logistiques, les compétences et les gisements. L'ancrage territorial est fort : chaque membre agit au plus près des besoins des professionnels du bâtiment et des collectivités, tout en participant à une stratégie régionale commune en faveur du réemploi. En structurant un véritable écosystème coopératif, PREMEO renforce la résilience des structures impliquées et leur capacité à développer des filières locales de réemploi robustes et inclusives.

Cela renforce leur résilience, leur capacité d'adaptation aux réalités de terrain, et leur acceptabilité locale.

### 3.6 - Modèle économique : un équilibre fragile entre utilité sociale et viabilité financière

Les plateformes physiques de réemploi s'appuient sur un modèle économique hybride, combinant plusieurs sources de revenus :

- Vente de matériaux de réemploi : Source principale de financement, même si elle ne suffit pas à couvrir l'ensemble des charges
- Prestations annexes : Prestations de dépose sélective, diagnostics ressources, formations, accompagnement de maîtrise d'ouvrage. Ces activités génèrent des recettes complémentaires tout en renforçant le rôle des plateformes comme expertes de l'économie circulaire

- Subventions publiques :
  - 48% des plateformes étudiées disposent d'une mise à disposition ou d'un bail précaire pour leur site d'installation
  - 81 % des plateformes ont bénéficié d'aides à l'installation, souvent apportées par les conseils régionaux, l'ADEME ou via des partenariats territoriaux. Le budget des installations étudiées va de presque rien à 750 K€ de réhabilitation d'un bâtiment.
  - 67 % reçoivent des aides au fonctionnement, en particulier à travers des emplois aidés (insertion, service civique, emploi tremplin, etc.), qui permettent de structurer l'équipe et de sécuriser les premiers mois ou années d'activité.
  - Certaines plateformes ne reçoivent aucune aide. C'est notamment le cas de certains démolisseurs qui ont développé une activité de plateforme physique de réemploi sur leur site. Cette activité n'est pas leur source principale de revenu.

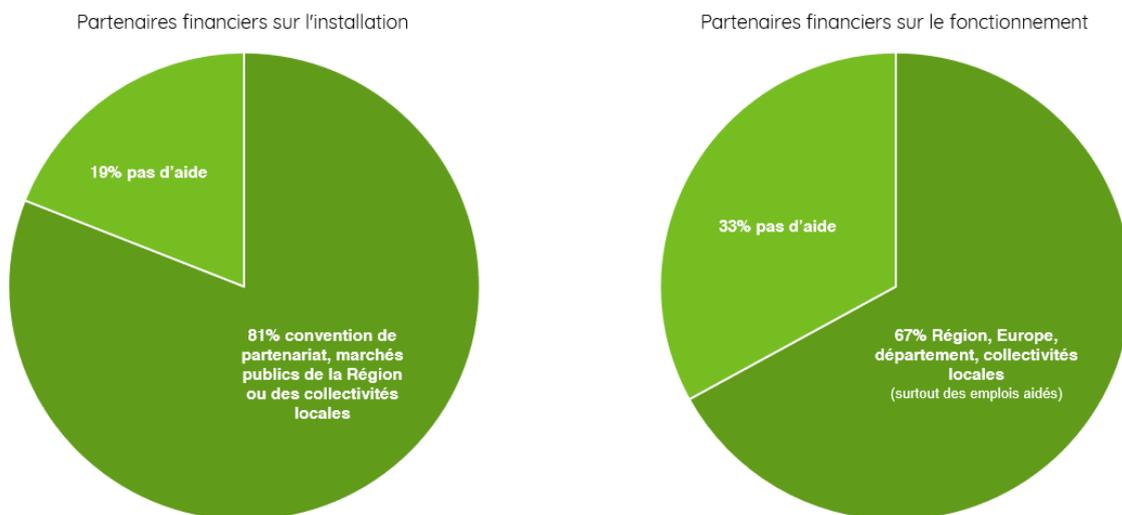


Schéma 6 : Soutiens financiers des 30 plateformes physiques de réemploi étudiées

Une fois l'installation effective et les outils, machines et camions acquis ou mobilisé (le prêt avec d'autres entreprises ou associations locales fonctionne aussi bien), les frais des plateformes physiques de réemploi résident surtout dans le foncier et les emplois créés permettant de rendre les matériaux réemployables.

L'installation des plateformes physiques de réemploi va de presque rien (quand un bâtiment en bon état est mis à disposition et que les partenariats locaux permettent d'équiper à minima les sites) à 500€/m<sup>2</sup> pour une réhabilitation de bâtiment. Il faudra tout de même compter, en moyenne, 22€/m<sup>2</sup> pour équiper convenablement la plateforme physique de réemploi avec quelques outils et machines permettant la logistique notamment un camion ou transpalette.

La viabilité économique des plateformes demeure fragile, et repose sur un équilibre de flux entrants et sortant. Sans cela :

- Les recettes commerciales seules ne suffisent pas à couvrir les charges fixes,
- Les structures doivent mobiliser des soutiens structurels durables, en particulier sur le foncier, les investissements et l'emploi,
- Elles restent vulnérables à la baisse des subventions ou à la fluctuation des volumes de matériaux.

Le défi des plateformes est de réussir une hybridation entre modèle économique et projet de société :

- Économiquement, elles doivent augmenter leur efficacité opérationnelle, diversifier leurs revenus, améliorer leur visibilité auprès des acheteurs.

- Socialement, elles doivent rester fidèles à leur mission : faciliter le réemploi, créer des emplois locaux, participer à la transition écologique et à l'économie circulaire.

Le soutien public, à travers des aides à l'amorçage, des mises à disposition de locaux ou des dispositifs emploi, demeure un levier essentiel pour ancrer durablement ces plateformes dans le paysage économique local.

## IV. ANALYSE DES MODÈLES DE GOUVERNANCE IDENTIFIÉS

### 4.1 - Les grandes familles de gouvernance observées

L'étude met en évidence trois grandes familles de gouvernance dans les plateformes physiques de réemploi : la gestion associative, très majoritaire puisque 71 % d'entre elles sont portées par des structures à but non lucratif. Les structures coopératives et les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) représentent 19% des plateformes, illustrant la volonté de certains porteurs de projet d'associer différents partenaires publics, privés et citoyens autour d'une gouvernance partagée et d'un modèle hybride. Enfin, seules 6% des plateformes relèvent du statut d'entreprise classique, ce qui reflète encore la difficulté de construire des modèles économiques purement marchands dans ce secteur où la logistique, le stockage et la remise en état restent coûteux et nécessitent souvent des financements publics ou des soutiens associatifs.

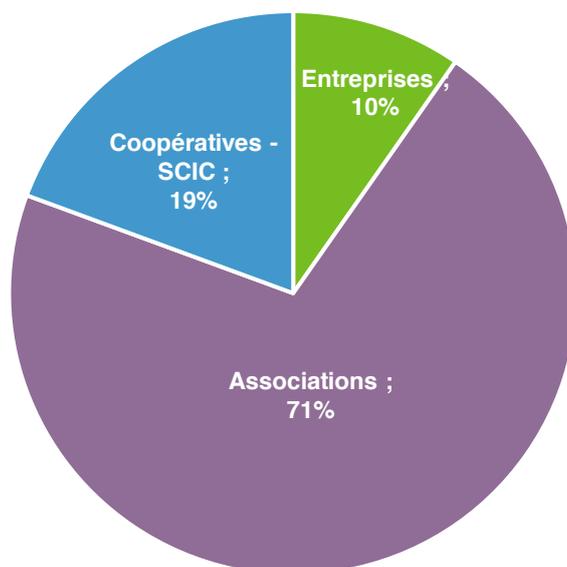


Schéma 7 : Statuts des 30 plateformes physiques de réemploi étudiées

#### Gestion associative : une gouvernance ancrée dans l'économie sociale et solidaire

Sur les 30 structures analysées, 22 sont portées par des associations (71%), dont une majorité relevant du champ de l'insertion par l'activité économique (IAE). Cette forme de gouvernance est étroitement liée à un ancrage territorial fort et à des relations soutenues avec les collectivités locales :

- 11 de ces structures bénéficient d'une mise à disposition de foncier ou de locaux, souvent par une collectivité ou un bailleur social.
- 10 perçoivent un soutien financier structurant, contribuant à l'équilibre économique ou au démarrage de l'activité.

Ce modèle repose sur une vision collective, citoyenne et territorialisée du réemploi, qui cherche à combiner impact environnemental, utilité sociale et développement local.

### **Coopératives et SCIC : un modèle hybride et partenarial**

19% des plateformes sont portées par des coopératives, principalement sous forme de Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC). Ce statut permet de fédérer différents acteurs : collectivités territoriales, associations, usagers et entreprises privées, réunis autour d'un projet commun. Dans plusieurs cas, des représentants de collectivités siègent au sein des instances de gouvernance, renforçant la dimension collective et l'utilité publique de ces projets. Ces structures se distinguent par une gouvernance partagée et un modèle économique hybride, cherchant à concilier les principes de l'économie sociale et solidaire avec une dynamique entrepreneuriale plus affirmée. Les SCIC bénéficient parfois de financements publics liés à leur mission d'intérêt général et peuvent s'appuyer sur la contribution de partenaires privés, qu'il s'agisse de compétences, de capitaux ou de marchés. Ce modèle repose sur une vision partagée du réemploi, qui articule impact environnemental, utilité sociale et développement local.

### **Entreprise ou coopérative : une approche économique structurante**

À côté des structures associatives, 10% des plateformes sont portées par des entreprises commerciales (SAS, SARL). Ces acteurs ont souvent été créés par des professionnels du bâtiment, des entrepreneurs engagés ou des collectifs de maîtrise d'œuvre.

Leur modèle repose sur une logique de prestation et d'équilibre économique autonome, avec un soutien public plus discret :

- Peu de mises à disposition foncière.
- Financements publics davantage liés à l'innovation ou à l'amorçage, parfois par appel à projets.
- Une absence de collectivités dans leur gouvernance, les structures gardant leur indépendance stratégique.

Dans ce cas, leurs principales activités ne sont pas la récupération/reventes qui devient une activité annexe financée grâce à d'autres prestations telles que :

- Dépose sélective, curage et diagnostic ressources, parfois intégrées à leur offre commerciale.
- Logistique de réemploi et chantiers tests, souvent au service d'acteurs privés ou publics.
- Assistance à maîtrise d'ouvrage (chiffrage, AMO, sourcing) dans une logique B2B.

Bien qu'encore minoritaires, ces acteurs apportent une complémentarité essentielle à l'écosystème du réemploi, en répondant à des besoins croissants de professionnalisation, de fiabilité des gisements et de massification.

### **L'émergence de modèles hybrides et de tiers-lieux partenariaux**

L'étude révèle qu'un nombre croissant de projets de plateformes de réemploi n'entrent pas dans une seule case juridique ou organisationnelle. Si l'on distingue globalement les modèles associatifs, coopératifs et entrepreneuriaux, certains dispositifs témoignent d'une hybridation plus marquée et de l'essor de tiers-lieux dédiés à l'accueil de structures multiples. C'est par exemple le cas de REFAIR, porté par La Fab aménageur de la Métropole de Bordeaux, qui met à disposition un site mutualisé et anime un écosystème rassemblant des acteurs publics, des entreprises, des associations et des artisans. De même, Les Halles en commun illustrent cette capacité à fédérer, sur un même site, des activités de stockage, de valorisation, d'accompagnement et de sensibilisation au réemploi. Enfin, des initiatives comme Re'Tolosa, un collectif toulousain d'acteurs du réemploi, démontrent qu'il est possible de structurer une démarche collaborative sans nécessairement créer une entité unique, en s'appuyant sur un partenariat actif entre associations, entreprises et collectivités.

Ces modèles hybrides prennent des formes variées :

- Une gouvernance partagée entre une collectivité, une association fondatrice et des opérateurs économiques, par exemple via une participation au conseil d'administration ou le co-portage de projets ;

- Des montages multi-partenariaux, tels que des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC), des conventions pluriannuelles ou des délégations de service public permettant de mutualiser les ressources et de clarifier les rôles ;
- Des passerelles d'évolution, avec des projets initiés sous statut associatif évoluant vers une forme entrepreneuriale ou coopérative pour répondre à des enjeux de professionnalisation, de solvabilité ou d'accès à de nouveaux marchés.

Ces configurations permettent de concilier objectifs d'intérêt général, viabilité économique et capacité d'action sur le terrain, en s'adaptant à la diversité des partenaires locaux et aux spécificités des contextes territoriaux. Elles contribuent ainsi à renforcer la structuration de la filière et à développer des lieux ressources accessibles et lisibles pour les professionnels et le grand public.

Ces résultats confirment que le développement du réemploi repose largement sur des dynamiques collectives et solidaires, même si l'émergence progressive d'initiatives privées et coopératives pourrait contribuer à diversifier les approches et à renforcer la viabilité économique des plateformes.

## 4.2 - Rôle et implication des collectivités locales

Les collectivités locales jouent un rôle déterminant dans l'émergence, la consolidation et parfois la structuration des plateformes physiques de réemploi. L'étude met en lumière une diversité d'implications, allant du soutien foncier et financier à l'intégration dans les stratégies de politique publique, en passant par des formes de gouvernance partagée.

### Propriété du foncier / mise à disposition

Le levier foncier constitue souvent un facteur déclencheur décisif dans la création des plateformes. Les collectivités (ou leurs partenaires tels que les bailleurs sociaux ou les syndicats de traitement des déchets) peuvent mettre à disposition des bâtiments, des terrains ou des espaces logistiques. L'identification de friches urbaines est alors un levier pour les collectivités.

Ces formes de mise à disposition prennent des formes variées : convention d'occupation temporaire (10%), bail à loyer modéré (35%), mise à disposition gratuite (3%), occupation en friche (3%) en attendant un projet urbain, etc. Elles permettent aux structures de réemploi de réduire fortement leurs coûts fixes et d'expérimenter leur modèle.

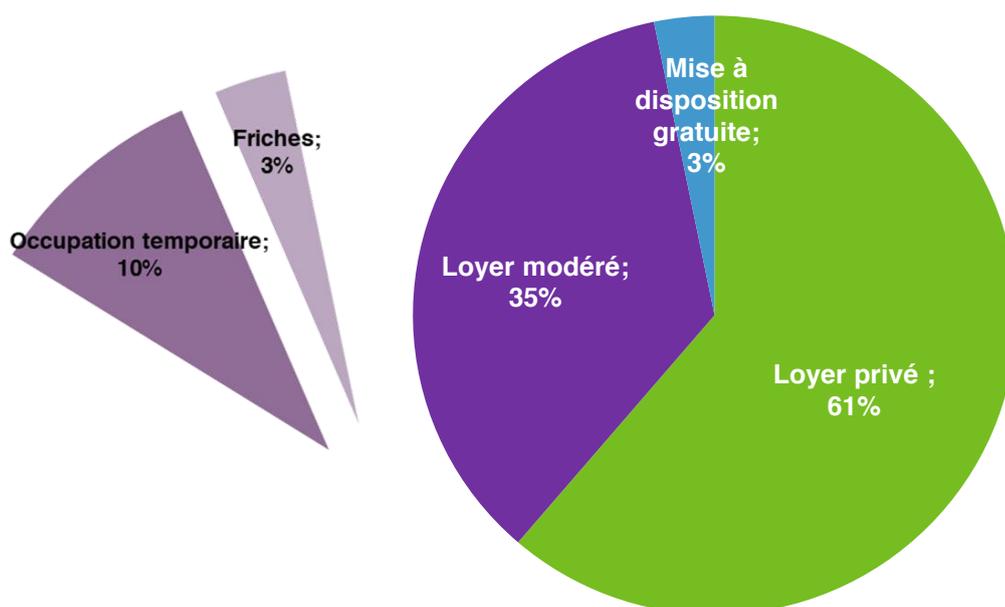


Schéma 7 : Type d'occupation du foncier par les 30 plateformes physiques de réemploi étudiées

### Financement d'amorçage et/ou structurel

Plus de la moitié des plateformes étudiées ont bénéficié d'un soutien financier public à un moment de leur développement.

On distingue :

- Les aides à l'amorçage, mobilisées via des appels à projets (Région, ADEME, fonds européens, etc.), souvent en lien avec des objectifs ESS, économie circulaire ou inclusion.
- Des subventions de fonctionnement récurrentes, dans le cas des structures d'IAE ou de plateformes reconnues comme apportant un service d'intérêt général.
- Un soutien à l'investissement, notamment pour l'aménagement de locaux, l'achat de matériel ou la mise aux normes de bâtiments.

Ce soutien n'est pas systématique et n'a pas pu être apprécié au travers de cette étude car peu ont communiqué sur les montants attribués, mais il est souvent déterminant pour stabiliser l'activité dans les premières années.

### Participation à la gouvernance

Certaines communes vont au-delà du simple soutien logistique ou financier et s'impliquent dans la gouvernance des structures, en particulier lorsqu'il s'agit de SCIC (société coopérative d'intérêt collectif est une entreprise coopérative constituée sous forme de SARL, SAS ou SA à capital variable qui a pour objet "la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale") ou d'associations ouvertes aux partenaires publics.

Certaines ont un modèle coopératif qui intègre des communes comme sociétaires, dans une logique de co-construction et de pilotage partagé.

D'autres projets témoignent d'une gouvernance élargie à des acteurs publics, avec un rôle structurant dans la définition du projet, même sans présence formelle dans les instances statutaires. Ces formes de coopération renforcée traduisent une volonté croissante des collectivités d'intégrer les plateformes de réemploi aux politiques locales de gestion des déchets, de construction durable ou d'économie sociale et solidaire.

### Commande publique responsable

La commande publique constitue un levier encore sous-exploité mais porteur de transformations structurelles. Certaines collectivités ont recours aux plateformes dans leurs opérations :

- En tant que fournisseur de matériaux réemployés pour des projets de rénovation, d'aménagement ou d'équipements publics.
- En tant que zone de stockage temporaires pour les projets,
- En intégrant des clauses d'usage de matériaux de réemploi ou d'insertion dans les marchés publics de travaux.
- En soutenant des démarches expérimentales, comme des ressourceries éphémères de chantier ou des marchés de dépose sélective.

Si ces démarches restent encore ponctuelles, elles se développent et favorisent l'émergence de débouchés économiques pour les plateformes et contribuent à légitimer leur action à l'échelle territoriale.

## 4.3 - Les leviers d'évolution des modèles

L'évolution des modèles de réemploi des matériaux de construction, notamment à travers les plateformes physiques, repose sur plusieurs leviers qui permettent d'assurer leur pérennité et de renforcer leur impact sur le territoire. Ces leviers se manifestent à la fois dans les formes de coopération territoriale, les évolutions statutaires, et les initiatives innovantes visant à garantir la qualité et la sécurité des matériaux réemployés.

### Vers plus de coopération territoriale ?

L'avenir du réemploi semble résider dans une **coopération renforcée entre les acteurs locaux**, à savoir les **collectivités**, les **entreprises** de réemploi, et les **professionnels du bâtiment**. En ce sens, la création de **réseaux territoriaux** d'acteurs du réemploi (filiales de déconstruction, d'approvisionnement ou d'installation de matériaux de réemploi) apparaît comme un vecteur pour

accroître l'efficacité du système. La coordination des actions sur des **zones géographiques larges** (agglomérations, régions), voire l'animation territoriale proposée par certains centres de ressources du réseau Bâtiment Durable, permettrait de mutualiser les ressources et de faciliter l'accès aux matériaux.

Cette **coopération renforcée** inclut aussi la mise en place de **partenariats avec des acteurs publics et privés**, notamment pour le **financement** de projets d'envergure, la **mise à disposition de foncier** pour les plateformes physiques de réemploi, ou encore la **commande publique responsable** qui favoriserait l'achat de matériaux réemployés dans les marchés publics.

### **Modèles intégrés à d'autres services publics (déchèteries, recycleries)**

Une autre voie d'évolution réside dans l'intégration des plateformes de réemploi dans des services publics existants, tels que les déchèteries, les recycleries. En centralisant plusieurs types de gestion des déchets et des ressources, ces plateformes peuvent bénéficier de synergies importantes, tant au niveau logistique que pour la gestion des flux de matériaux.

Cette évolution pourrait aboutir à une synergie des démarches entre la gestion des déchets, le recyclage et le réemploi des matériaux, tout en permettant une meilleure mutualisation des coûts et des processus. De plus, elle faciliterait l'accès des citoyens et des professionnels à un réseau de réemploi accessible, en intégrant des points de collecte ou de redistribution déjà existants dans le paysage local.

De plus, l'étude de PREUSE sur les régies publiques pourra apporter un éclairage complémentaire sur cette typologie de modèle. Le projet européen PREUSE (Public Responses to Enable the Use of Salvaged building Elements) vise à structurer et à massifier la pratique du réemploi à l'échelle des territoires en impliquant directement les collectivités locales. À travers des expérimentations menées dans plusieurs villes européennes (Malines, Utrecht, Lorient, Wiltz, Métropole du Grand Paris), PREUSE explore des modèles de gouvernance intégrant un rôle central des pouvoirs publics dans la structuration de l'offre économique locale en matière de réemploi. Les actions du projet – notamment la mise en place de centres de réemploi, la définition de plans d'action territoriaux et le développement d'outils de sensibilisation et de formation – permettent d'identifier des leviers concrets pour inscrire durablement le réemploi dans les stratégies d'aménagement.

En complément de l'analyse des plateformes françaises étudiées dans ce rapport, PREUSE illustre ainsi une approche où l'intervention publique est un moteur clé, venant renforcer les interactions entre collectivités, opérateurs privés et filières locales de réemploi. Ces expérimentations offrent des perspectives utiles pour imaginer des modèles de gouvernance hybrides, articulant appui institutionnel et initiatives de terrain. Les résultats de cette étude viendront compléter les éléments analysés ici.

### **Évolutions possibles des statuts ou des outils**

Les structures de réemploi pourraient se tourner vers des statuts évolutifs, la financiarisation via des crédits carbone et des outils financiers innovants pour assurer leur pérennité et leur développement. L'un des leviers de cette évolution est la création de fonds de mutualisation permettant de financer collectivement les coûts initiaux de réemploi, en particulier pour les petites entreprises ou les acteurs locaux. Ces fonds pourraient également soutenir la mise en place de labels ou d'outils de traçabilité des matériaux.

Les PTCE (Pôle Territorial de Coopération Economique) peuvent également jouer un rôle central dans la structuration d'un écosystème de réemploi. Ces groupements permettront de renforcer les liens entre les différents acteurs et de défendre un cadre technique et fonctionnel commun pour le réemploi à l'échelle de plusieurs départements voir régional. Ils permettent aussi de renforcer des efforts de mutualisation d'espace, d'outils, ...

### **Vers plus de signes de qualité ?**

La qualité perçue (beauté, propriétés techniques et garanties éventuelles) des matériaux issus du réemploi reste un frein majeur à leur intégration dans les projets de construction. Plusieurs initiatives émergent pour structurer des garanties de performance, de traçabilité et d'assurabilité. Ces démarches participent à la professionnalisation de la filière et à la montée en compétence des acteurs.

- Un futur signe de qualité de service pour les centres de reconditionnement

Depuis 2022, la Métropole du Grand Paris et le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) développent un signe de qualité visant à reconnaître la qualité des centres de reconditionnement des matériaux de construction. L'enjeu de ce signe de qualité est de développer un référentiel qui soit à la fois :

- Réaliste vis-à-vis des process actuels des centres de reconditionnement identifiés comme les plus « matures » actuellement sur le secteur ;
- Admissible par les assureurs ;
- Acceptable et rassurant pour les maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre et les entreprises de pose.

Les rubriques du référentiel visent à valoriser l'organisation de l'entreprise (assurances, déclaration sur l'honneur, organigramme, fiche de poste, ...), la formation et compétences du personnel (liste du personnel de reconditionnement (opérateur et encadrement), informations sur les formations acquises, suivi des compétences, ...), l'organisation du process de reconditionnement (méthodologie de création du processus de reconditionnement, dossier technique de dépose, processus de réception des gisements, gestion des opérations de reconditionnement, processus de revente), le suivi des réclamations clients (suivi, traitement et enregistrement des réclamations), la maîtrise de la sous-traitance (le cas échéant), l'amélioration continue et l'information du consommateur (communication externe).

Ce référentiel vise également à lever certains verrous techniques et psychologiques liés à la qualité perçue des matériaux (assurabilité, conformité, traçabilité), en fournissant un cadre partagé de reconnaissance. Il s'inscrit dans une dynamique plus large du Programme Construction Circulaire de la Métropole, en lien avec des projets comme PREUSE (cofinancé par l'UE) ou SPIROU et LIFE Waste2build, qui ont permis réciproquement de produire des guides méthodologiques sur dix et trois familles de produits<sup>1</sup>.

Quatre centres partenaires participent à cette expérimentation : RéaVie, Cycle Up, Bâticycle et ORAK.

- Un label dédié au bois de réemploi

Le Label Bois de Réemploi développé par METABATIK et l'association BTMC (Bois des territoires du Massif central), est en cours de déploiement. Il constitue une avancée importante pour structurer un cadre normatif autour des matériaux bois issus de seconde vie. Il vise à garantir leur traçabilité, leur sécurité et leur conformité réglementaire, tout en assurant leur performance pour les maîtres d'ouvrage et les prescripteurs. Ce label a vocation à être élargi à d'autres typologies de matériaux (métaux, pierres, isolants...), afin de faciliter leur adoption dans les marchés publics et les opérations neuves ou en réhabilitation.

Ces dispositifs constituent des leviers de fiabilisation, de massification et de reconnaissance professionnelle. Ils permettent de concilier innovation, sécurisation juridique et exigence de performance, tout en renforçant la confiance entre les acteurs du bâtiment et les opérateurs de la seconde vie des matériaux.

---

<sup>1</sup> L'ensemble des notes méthodologiques sur les produits, équipements et matériaux de réemploi sont recensés dans la [Liste des documents de Méthodologie de réemploi des matériaux de construction et d'aménagement](#) proposée par Envirobat Occitanie.

## V. CONCLUSION

L'étude met en lumière les principaux leviers d'action pour favoriser le développement du réemploi des matériaux de construction. Ces leviers varient en fonction des types d'acteurs impliqués, qu'ils soient publics, privés ou issus de l'économie sociale et solidaire, et doivent être activés de manière concertée pour assurer la pérennité des initiatives de réemploi.

- Acteurs publics (collectivités locales et pouvoirs publics)
  - o Les collectivités jouent un rôle central dans l'impulsion des projets de réemploi, en facilitant l'accès au foncier, en finançant des projets d'amorçage et en intégrant le réemploi dans la commande publique responsable.
  - o Elles peuvent également œuvrer pour la normalisation des pratiques, en appuyant la mise en place de labels (comme le Label Bois de réemploi) et en soutenant l'innovation dans les outils de traçabilité et d'assurabilité des matériaux.
  - o Enfin, elles doivent encourager une coopération interterritoriale pour optimiser les flux de matériaux et les infrastructures existantes (déchèteries, recycleries).
- Acteurs privés (entreprises de réemploi, acteurs économiques)
  - o Les entreprises de réemploi doivent se concentrer sur la professionnalisation des pratiques, avec un accent particulier sur le reconditionnement et la revente de matériaux de qualité, en mettant en place des systèmes de traçabilité efficaces.
  - o Il est également crucial qu'elles développent des partenariats stratégiques avec les acteurs publics et les autres entreprises pour garantir une gestion mutualisée des ressources, afin de maximiser l'impact économique du réemploi tout en assurant la rentabilité des opérations.
  - o Le développement de labels de qualité et la certification des matériaux réemployés seront essentiels pour répondre aux exigences des professionnels du bâtiment.
- Acteurs de l'économie sociale et solidaire
  - o Les associations et ressourceries peuvent jouer un rôle complémentaire en favorisant l'accès à des matériaux réemployés pour des projets à plus petite échelle, notamment pour les individus et les PME du secteur du bâtiment.
  - o Elles peuvent également accompagner la sensibilisation et l'éducation des acteurs du secteur sur les enjeux du réemploi, tout en participant à des initiatives collectives de déconstruction et de réutilisation de matériaux.
- Eco-organismes de la REP PMCB (Responsabilité Elargie du Producteur pour les Produit et Matériaux de la Construction du Bâtiment)
  - o La mission des éco-organismes de la REP PMCB dépasse la simple collecte et le recyclage : ils ont un rôle d'accompagnement et de financement du réemploi et de la réutilisation.
  - o Ils représentent un levier financier, logistique et stratégique majeur pour les plateformes physiques de réemploi. Leur soutien peut se traduire concrètement par :
    - Des financements à l'investissement et au fonctionnement,
    - Des flux de matériaux mieux identifiés et orientés,
    - Des outils mutualisés de qualification et traçabilité,
    - Des partenariats territoriaux avec les acteurs du bâtiment,
    - Une dynamique nationale de sensibilisation et prescription.

L'articulation entre acteurs publics et privés apparaît comme la clé de voûte de la réussite des projets de réemploi. Pour cela, plusieurs pistes d'action peuvent être envisagées :

- Partenariats public-privé : Les collectivités peuvent soutenir les initiatives privées par des subventions ou des dispositifs fiscaux favorisant l'investissement dans des plateformes de réemploi. Inversement, les entreprises de réemploi peuvent aider les collectivités à atteindre leurs objectifs environnementaux et économiques, en apportant leur expertise technique.
- Partage de données et transparence : La mise en place de systèmes de traçabilité et d'outils de communication entre acteurs publics et privés permettra une meilleure gestion des ressources et un suivi optimal des matériaux. La création d'un observatoire régional des

matériaux de réemploi pourrait être envisagée pour faciliter l'échange d'informations et de bonnes pratiques.

- Intégration des politiques publiques : Les collectivités locales doivent intégrer le réemploi dans leurs politiques d'aménagement et d'urbanisme, en mettant en place des réglementations incitatives pour favoriser l'utilisation de matériaux réemployés dans les projets de construction.

Les modèles de réemploi devraient évoluer vers des systèmes de plus en plus intégrés, où les acteurs privés et publics collaboreront de manière fluide pour assurer la gestion efficace des flux de matériaux.

- Modèles territoriaux : Les coopérations locales deviendront plus fréquentes, avec des plateformes intercommunales ou régionales de réemploi. Ces modèles permettront de centraliser la gestion des matériaux, tout en favorisant les circuits courts et la réduction des coûts logistiques.
- Modèles économiques hybrides : Nous anticipons le développement de modèles hybrides où l'économie sociale et solidaire, les entreprises privées, et les acteurs publics s'uniront pour créer des synergies permettant une gestion durable des matériaux, dans un cadre économique qui favorisera l'innovation tout en garantissant la rentabilité à long terme.
- Innovation dans la traçabilité et l'assurabilité : La mise en place de systèmes numériques et de labels dédiés à la qualité des matériaux réemployés assurera une meilleure gestion des flux, une sécurisation des pratiques et facilitera l'intégration des matériaux réemployés dans des projets exigeants.
- Modèles circulaires intégrés : La logistique circulaire et la mutualisation des ressources deviendront des éléments incontournables dans les modèles de réemploi. Les acteurs développeront des plateformes intégrant à la fois la collecte, le reconditionnement, et la vente des matériaux, créant ainsi des écosystèmes locaux de réemploi.
- Modèle de mutualisation de plusieurs micro-filières : C'est [l'exemple de Re'Tolosa](#), une association créée par une dizaine d'acteurs toulousains spécialisés dans des activités de reconditionnement de matériaux de réemploi (sanitaires, bois, carrelage, métal, cloison, mobilier) et des activités de logistique, de stockage et d'étude.

L'étude sur les plateformes physiques de réemploi des matériaux de construction révèle un secteur en forte croissance, mais encore confronté à de nombreux défis structurels. Bien que ces plateformes jouent un rôle crucial dans la transition vers une économie circulaire dans la construction, leur développement reste fragile, notamment en raison de modèles économiques souvent peu rentables et d'une gestion logistique complexe. Cependant, les résultats de l'étude montrent également un fort potentiel d'évolution, notamment à travers le développement de modèles hybrides qui combinent rentabilité et objectifs sociaux.

Afin de favoriser le développement du secteur, il est nécessaire d'encourager l'investissement dans des infrastructures logistiques adaptées, de structurer les partenariats avec les entreprises et les collectivités locales, et de renforcer la professionnalisation des acteurs du réemploi. Le réemploi des matériaux de construction représente une véritable opportunité pour l'avenir de la construction durable en France, mais cela nécessite un soutien plus fort des politiques publiques et une meilleure collaboration entre les différents acteurs du secteur.

## VI. ANNEXES

## Check-list 1 : Pour les collectivités souhaitant implanter une plateforme physique de réemploi

### 1. Définir les enjeux locaux et les besoins spécifiques

- Identifier le gisement de matériaux disponibles (types, volumes, fréquence, ...)
- Analyser la demande locale (artisans, entreprises, citoyens, ...)
- Croiser objectifs environnementaux, économiques et sociaux à l'échelle du territoire

### 2. Étudier le modèle de gouvernance et de financement

- Identifier les acteurs clés à impliquer dès la phase de préfiguration
- Choisir un modèle de gouvernance hybride ou partenarial adapté au contexte local
- Mettre en place un financement pérenne dès l'amorçage et pour le fonctionnement (subventions, emplois, partenaires, etc.)

### 3. Choisir l'emplacement et organiser la logistique

- Identifier un site à bas coût avec un potentiel logistique (accessibilité, espace couvert, espace non couvert, circulations)
- Organiser les flux de matériaux (collecte, réception, stockage, tri, atelier de remise en état, vente)

### 4. Définir une offre de services à valeur ajoutée

- Offrir des services différenciés pour pro/publics et professionnels
- Prévoir un atelier de réparation, reconditionnement et valorisation des matériaux
- Proposer des formations et sensibilisations sur le réemploi, démonstration et conseil

### 5. Anticiper les partenariats et synergies

- Identifier et mobiliser les partenaires locaux pour soutenir le projet (publics, privés, ESS)
- Créer des synergies territoriales avec d'autres filières circulaires
- Favoriser la coopération inter-plateformes régionales/nationales

### 6. Suivi et évaluation

- Co-construire et mesurer des indicateurs d'impact des actions menées (quantité de matériaux réemployés, emplois créés, etc.)
- Prévoir un bilan annuel partagé pour adapter l'offre aux besoins réels

## Check-list 2 : Pour les plateformes physiques de réemploi existantes

### 1. Faire un état des lieux stratégique

- Analyser les performances actuelles (types de matériaux, volumes, type de réemploi, repreneurs, ...)
- Évaluer la rentabilité (recettes, dépenses, coûts de fonctionnement)
- Bilan des services existants (collecte, réparation, vente)
- Identifier les points de blocage et les marges de progrès

### 2. Optimiser l'organisation interne et les compétences

- Améliorer les processus logistiques avec des outils adaptés (collecte, stockage, gestion des flux)
- Mettre en place un système de traçabilité des matériaux (origine, typologie, valorisation)
- Former les équipes

### 3. Renforcer les partenariats locaux

- Consolider les partenariats publics et rechercher de nouveaux relais
- Valoriser les chantiers exemplaires en lien avec la plateforme
- Participer à des réseaux pour mutualiser ressources et visibilité

### 4. Faire évoluer l'offre et les services

- Diversifier la gamme de matériaux disponibles
- Offrir des services complémentaires (formation, conseils, accompagnement)
- Proposer des solutions de réparation et de transformation des matériaux

### 5. Assurer la pérennité du modèle économique

- Trouver des sources de financement stables (subventions, revenus, partenariats)
- Diversifier les ressources (vente, prestations, subventions, mécénat)
- Mettre en place un modèle de coût complet clair et partagé
- Anticiper les besoins en emplois aidés, ingénierie ou foncier

### 6. Suivi et évaluation continue et partagée

- Mettre en place des indicateurs de performance (volumes, impact environnemental, satisfaction)
- Ajuster les actions en fonction des résultats et des retours des utilisateurs

### Check-list 3 : Pour les porteurs de projets de réemploi

#### 1. Clarifier le positionnement et l'utilité sociale du projet

- Identifier l'objectif principal du projet (réduction des déchets, économie circulaire, etc.)
- Définir le périmètre d'intervention (territoire, types de matériaux, cibles, services, etc.)
- Choisir la forme juridique et le modèle de gouvernance (associatif, coopératif, privé, etc.)

#### 2. Concevoir le modèle économique

- Élaborer un prévisionnel tenant compte de l'effet volume et des flux irréguliers
- Intégrer des financements croisés dès la phase d'amorçage
- Anticiper les coûts d'exploitation (personnel, logistique, foncier)
- Identifier les sources de financement possibles (subventions, prêts, autofinancement)
- Estimer la rentabilité du projet (volumes réemployés, recettes, etc.)

#### 3. Mettre en place un réseau de partenaires

- Identifier et solliciter des partenaires locaux dès le départ (collectivités, entreprises, associations, éco-organismes)
- Chercher à mutualiser des fonctions (stock, formation, communication)
- Mobiliser des compétences techniques et de gestion

#### 4. Planifier les étapes clés du projet

- Définir un calendrier avec les phases de lancement, développement et pérennisation
- Prototyper une offre testable (pop-up, chantier pilote, tiers-lieu)
- Identifier les ressources nécessaires (humaines, matérielles, financières)
- Prévoir une gouvernance évolutive selon les partenaires

#### 5. Sensibiliser et former les parties prenantes

- Planifier des actions de sensibilisation pour les professionnels du bâtiment
- Organiser des visites, ateliers, retours d'expérience

#### 6. Suivi, évaluation et ajustements

- Mettre en place des outils de suivi simple (quantité de matériaux réemployés, impact environnemental, retours repreneurs, coûts évités, coût carbone évité)
- Utiliser ces données pour dialoguer avec les financeurs et les partenaires
- Adapter le projet selon les retours de terrain et les évolutions réglementaires

## Glossaire

**Chaîne du réemploi** : Ensemble des étapes permettant la seconde vie d'un matériau, depuis son identification lors d'un diagnostic ressources jusqu'à sa revente et son intégration dans un nouveau projet.

**Collecte** : Action de récupérer des matériaux issus de la dépose, des surplus de chantiers ou de dons, en vue de leur réemploi.

**Curage** : Opération préalable à la démolition ou à la réhabilitation lourde d'un bâtiment, consistant à retirer les éléments récupérables ou recyclables.

**Déconstruction sélective** : Méthode de déconstruction visant à trier et extraire les matériaux de manière à en permettre le réemploi ou le recyclage. On parle de plus en plus aussi de dépose sélective ou dépose préservante.

**Économie circulaire** : Modèle économique visant à limiter le gaspillage des ressources, en prolongeant la durée de vie des matériaux et des produits, notamment par le réemploi.

**ESS (Économie Sociale et Solidaire)** : Ensemble d'acteurs économiques (associations, coopératives, mutuelles, fondations, etc.) qui placent l'humain et l'intérêt général au cœur de leur activité.

**Gisement** : Ensemble des matériaux disponibles ou potentiellement récupérables sur un chantier ou dans une zone donnée.

**Hybridation économique** : Modèle combinant plusieurs sources de revenus (vente, prestations, subventions, mécénat, etc.) pour assurer la viabilité d'un projet de réemploi.

**Insertion par l'activité économique (IAE)** : Dispositif permettant à des personnes éloignées de l'emploi de bénéficier d'un accompagnement et d'un emploi au sein de structures dédiées, souvent actives dans le réemploi.

**Label Bois de Réemploi** : Dispositif en cours de développement visant à certifier la qualité, la traçabilité et la sécurité des matériaux bois réemployés.

**Matériau de réemploi** : Matériau issu de la dépose ou de la déconstruction, destiné à être réutilisé dans son état initial ou après un léger reconditionnement, sans transformation chimique ni fusion.

**Plateforme physique de réemploi** : Lieu dédié au stockage, au tri, au reconditionnement et à la revente de matériaux de construction issus de chantiers ou de dons, souvent structuré autour d'une mission d'intérêt général. Elle se nomme aussi matériauthèque.

**PTCE (Pôle Territorial de Coopération Économique)** : Regroupement d'acteurs économiques d'un même territoire coopérant autour d'un projet commun, souvent dans une logique d'innovation sociale ou environnementale.

**Régie de collectivité** : Mode de gestion directe par une collectivité, ici appliqué à la gestion de flux de matériaux dans une optique de réemploi.

**Reconditionnement** : Ensemble des opérations visant à remettre un matériau en état d'usage (nettoyage, réparations, calibrage, etc.) avant sa mise en vente.

**Repreneur** : acteur de la construction ou particulier qui achète les matériaux de réemploi en vue de les intégrer dans son projet de construction

**Ressourcerie de chantier** : Dispositif temporaire ou permanent permettant de collecter, trier et redistribuer les matériaux issus d'un chantier en cours, souvent installé sur site ou à proximité.

**SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif)** : Coopérative qui associe autour d'un même projet des acteurs diversifiés (salariés, usagers, collectivités, entreprises) dans une logique de gouvernance partagée et d'intérêt collectif.

**Sourcing** : Recherche active de matériaux disponibles pour du réemploi, via des diagnostics ressources, des partenaires ou des plateformes numériques.

**Traçabilité** : Capacité à suivre un matériau tout au long de sa chaîne de valeur, de sa provenance à sa revente, en garantissant ses caractéristiques techniques, sanitaires et réglementaires.

## Taux de retour sur les données d'analyse des plateformes physiques de réemploi

Taux de retour moyen sur les données exploitées : 67%

Données	Taux de retour
<b>Généralités</b>	
Date d'ouverture	58%
Site internet	81%
<b>La structure</b>	
Appellation	87%
Localisation	90%
<b>Offre de services concernant le réemploi</b>	
Stockage pour tiers	81%
Diagnostic PEMD / Ressources	77%
Etude et accompagnement	81%
Curage / Dépose	97%
Tri	81%
Nettoyage / Reconditionnement / Détournement	84%
Caractérisation / Qualification	61%
Collecte / Transport / logistique	84%
Traçabilité	65%
Achat/vente (particulier / professionnels / retrait libre ou sur rdv / livraison)	94%
Showroom (jours d'ouverture)	87%
Sensibilisation	81%
Formation	87%
Animation de point de ventes / pieds de chantier	74%
Autres services / à préciser	81%
<b>Emplacement</b>	
Superficie Couverte	65%
Superficie Non couverte	48%
Bâtiment Traditionnel	52%
Bâtiment Modulaire	42%
Quai de déchargement	52%
Balance	45%
Contexte de localisation	84%
Accessibilité Routière	84%
Accessibilité Transport en commun	77%
Poids lourds	45%
Conformité ERP	55%

Données	Taux de retour
Cat ICPE	39%
<b>Typologie de gisements</b>	
Parquets	87%
Portes intérieures	87%
Appareils sanitaires	87%
Plafonds suspendus	81%
Revêtement de sol souples	90%
Planchers techniques, faux planchers	84%
Carreaux, dalles	90%
Pavés, bordures, dallages, gravillons	84%
Appareils d'éclairage	90%
Cloisons démontables	84%
Tableaux électriques	87%
Robinetterie sanitaire	84%
Mains courantes	84%
Radiateurs à eau	81%
Interrupteurs et prises	90%
Chemins de câble	87%
Tuiles	84%
Ardoises	81%
Serrurerie, métallerie, ferronnerie	84%
Briques	81%
Moellons en pierre naturelle	81%
Charpentes en bois	87%
Charpentes métalliques	81%
Revêtements muraux agrafés ou attachés, bardages	81%
Cloisons en plaques de plâtre ou de bois reconstitué	81%
Éléments préfabriqués en béton	81%
Équipements techniques de CVC	77%
Isolants	84%
Mobiliers	90%
Menuiseries extérieures	87%
Autres	97%
Périmètres des projets collecteurs	42%
Typologie des projets collecteurs	35%
<b>Gouvernance</b>	
Statut du gestionnaire	97%
Chantier d'insertion	97%
Entreprise d'insertion	39%
Modalité de contractualisation avec propriétaire	52%
Modalité de mission de gestion avec collectivité	32%
<b>Financement</b>	
Budget d'installation : Foncier/propriété	45%
Budget d'installation : Travaux d'aménagement	42%
Investissements Logistique : manitou, camions, pesée...	35%
Investissements Reconditionnement : machine outils	32%
Investissements Logiciels traçabilité	35%
Investissements Plateforme catalogue numérique	39%
Nombre ETP	77%
Type de mission des salariés	42%
Type de contrats	39%

Données	Taux de retour
Type d'assurance	35%
Gardiennage/entretien	29%
Partenaires financiers sur l'installation	52%
Partenaires financiers sur le fonctionnement	48%
Autres partenaires financiers	42%
Dons	39%
Location d'espace(s)	35%
Commission sur les ventes	35%
<b>Autres</b>	
Type d'approvisionnement	55%
Type de clients	48%
Fixation des prix	71%
Quels enjeux / quelles aides pour développer	45%
Enjeu principal pour stabiliser l'activité	39%
Partenariat avec déchetterie ?	45%
Collaboration entre structure	42%
Comment demander une dépose soignée ?	42%
Les produits qui se revendent bien ou non	39%

## Bibliographie et webographie

### Cartographies des acteurs du réemploi

[MATERIAUXREEMPLOI.COM](https://www.materiauxreemploi.com), Actualité du réemploi des matériaux de construction

[OPALIS](#)

[Page réemploi d'ENVIROBAT OCCITANIE](#)

[Guide des plateformes physiques de réemploi en Occitanie](#) – édition décembre 2024 – Envirobat Occitanie

[Annuaire des plateformes de réemploi de produits, équipement et matériaux du bâtiment](#) – édition 2024 – CERC Nouvelle Aquitaine

[Inventaire des matériauthèques en AURA](#) – édition octobre 2024 – Ville & Aménagement Durable

### Ressources liées aux plateformes physiques

IFPEB (Institut Français pour la Performance du Bâtiment) – Tour d'horizon national des plateformes de réemploi du BTP

CRESS (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire) – *Guide opérationnel pour la création de matériauthèques*

ADEME (Agence de la Transition Écologique) – Monter une matériauthèque sur mon territoire : retours d'expérience en Pays de la Loire

Bellastock – Études et expérimentations sur la valorisation des matériaux in situ

Rotor (Belgique) – Méthodologies et cartographie des acteurs de la déconstruction et du réemploi

Gazette des Communes – Les collectivités, une base solide pour les matériauthèques

Les Cahiers Techniques du Bâtiment – *Le réemploi se développe à l'Est*

PALANCA, La matière, DECOSET – Étude comparative de 10 lieux dédiés au réemploi dans le cadre du projet de déchetterie Hall 9, île de Ramier, Toulouse

ECO-PERTICA – 2015, Étude de faisabilité pour une ressourcerie en matériaux de construction pour la future cour du réemploi de Nogent-le-rotour

Interreg Preuse – Analyse statistique sur le commerce des matériaux réemployés en Europe

CANCAN – 2018, Méthodologie et approche stratégique, réemploi et valorisation expérimentale pour

La Fab-Bordeaux Métropole

Guide des plateformes physiques de réemploi d'Occitanie – Envirobat Occitanie

**Liste des 30 plateformes physiques étudiées**

ADN REEMPLOI, <https://www.envirobat-oc.fr/adn-reemploi-ex-recup-et-decouverte>  
ALTERNATINNOV, <https://alternatinnov.fr/>  
L'ALTARNATIVE, <https://laltarnative.com/>  
LES BATINEURS, Curage et réemploi, <https://www.lesbatineurs.fr/>  
BATI RECUP, Le réemploi des matériaux de construction, <https://batirecup.com/>  
La BAT MAT, <https://www.facebook.com/people/La-Bat-Mat-Nimes/61564856716560/?rdr>  
BDS, <https://www.bds-groupe.com/>  
D'ORIGINE, <https://www.envirobat-oc.fr/d-origine>  
ECO MAT 38, Association pour le réemploi de matériaux du bâtiment, <https://www.ecomat38.com/>  
L'ECROUVIS, Réemploi de matériaux et éco-construction, <https://appsteady.fr/site/ecrouvis/web/>  
ELM DECONSTRUCTION, Donnez une seconde vie aux objets qui vous entourent, <https://elm-deconstruction.fr/>  
ENFIN REEMPLOI ! <https://www.enfin-reemploi.fr/>  
LA GRANDE CONSERVE, <https://lagrandeconserved.fr/>  
LA RECYCLERIE D'ARGELES SUR MER, <https://www.facebook.com/people/La-Mat%C3%A9riaux-d'Argel%C3%A8s-sur-mer/61552532571515/>  
LA RESERVE DES MATERIAUX, <https://www.la-reserve.bzh/>  
LES VALORISTES BOURGUIGNONS, Le recyclage au service de l'insertion, <https://www.valoristesbourguignons.com/>  
MADE IN PAST, Et si le réemploi devenait simple, <https://www.madeinpast.fr/>  
MAS REEMPLOI, Réemploi de matériaux, <https://mas-reemploi.fr/>  
MAT'LOW, <https://www.matlow.bzh/>  
METABATIK, Réemploi de matériaux, <https://metabatik.fr/>  
MINEKA, Matériaux de construction à (ré)utiliser, <https://mineka.fr/>  
PATXA'MA, Matériaux de ré-emploi, <https://www.patxama.com/fr/>  
LE PARCHEMIN, <https://leparchemin.org/>  
PLATEAU CIRCULAIRE, Le spécialiste des matériaux reconditionnés, <https://www.plateaucirculaire.fr/>  
LE REPAIR, Réemploi de matériaux, <https://lerepair.org/>  
REAVIE, Le réflexe solidaire, <https://asso-reavie.fr/>  
RECYCLOBAT, <https://recyclobat.fr/>  
REPAIR et LA BASE DU REEMPLOI <https://refair-bm.fr/base-du-reemploi/>  
REMABAT, <https://www.remabat.fr/>  
RE-MISE, Facilitateur, réemploi, bâtiment, <https://www.re-mise.fr/index.php>